

Programme de la Formation

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

Date(s) : lundi 10 décembre 2018 au mardi 11 décembre 2018

Lieu : SO-LAB - Plan B - 12 chemin du Vigneau 44800 Saint-Herblain

CONTEXTE GÉNÉRAL

A l'heure de l'adoption de la loi sur la transition énergétique et à l'aube de la parution du décret organisant l'obligation de travaux de rénovation énergétique dans le parc tertiaire d'ici à 2020, l'apparition d'une offre globale de diagnostic patrimonial, intégrant évidemment une approche énergétique et environnementale, mais surtout en y confrontant les problématiques de fonctionnalité, d'usage et d'image est une réponse incontournable dans la valorisation du patrimoine bâti existant.

Cette formation vise à mettre en avant une approche globale et croisée entre le regard de l'architecte et celui du technicien et de l'énergéticien dans l'opération de réhabilitation énergétique, de la phase diagnostic à la phase exploitation.

PUBLIC CIBLE

Architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage et plus généralement professionnels du bâtiment

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Merci de bien vouloir apporter votre ordinateur portable, pour ceux qui le peuvent, afin de réaliser des exercices de cas concrets en sous-groupes.

Module

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : lundi 10 décembre 2018 au mardi 11 décembre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : SO-LAB - Plan B - 12 chemin du Vigneau 44800 Saint-Herblain

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Etre capable d'établir un état des lieux exhaustif, intégrant les approches énergétiques, fonctionnelles, d'image, de confort et de santé.
- Etre en mesure de proposer un plan d'action patrimonial, intégrant une revalorisation, une restructuration ou une rénovation énergétique.
- Etre en mesure de prévenir les désordres et pathologies du cadre bâti pouvant découler de l'opération de réhabilitation énergétique.

FORMATEUR(S)

ROULIN Benoît - Ingénieur énergie environnement, Ubi-City

PROGRAMME

JOURNÉE N° 1

INTRODUCTION – PRESENTATION

- Présentation des participants
- Exercice : Vos retours d'expérience et connaissance sur le diagnostic architectural et énergétique
- Présentation des objectifs de la formation
- Présentation du sommaire

LE DIAGNOSTIC – UN ETAT DES LIEUX EXHAUSTIFS

DIAGNOSTIC ET COHERENCE DE L'INTERVENTION AU BÂTI EXISTANT

- Présentation des participants
- Exercice : Vos retours d'expérience et connaissance sur le diagnostic architectural et énergétique
- Présentation des objectifs de la formation
- Présentation du sommaire

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL DU BATIMENT EXISTANT

- Une approche multi-critère
- Analyse et synthèse des contraintes réglementaires et urbanistiques
- Analyse du potentiel d'extension ou de surélévation du bâtiment

DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET ENERGETIQUE DU BATIMENT EXISTANT

- Méthodologie de relevé sur site
- Outils de diagnostic et d'analyse
 - o Thermographie infrarouge
 - o Mesures et instrumentation de confort
 - o Mesures acoustiques
- Diagnostic technique de l'enveloppe et de la structure
- Diagnostic des systèmes techniques (système d'exploitation)
- Evaluation des performances et analyse des consommations

EVALUATION DU POTENTIEL DE REHABILITATION

- Analyse des scénarii de réhabilitation énergétique

JOURNÉE N° 2

STRATEGIE REHABILITATION ENERGETIQUE

- Le contexte réglementaire (y/c extension de bâtiment existant)
- Stratégie du projet de réhabilitation énergétique et de valorisation patrimoniale
- Comportement thermique hiver / été (solutions passives)
- Isolation thermique : choix selon les caractéristiques du bâti existant
- Rôle des équipements (ventilation, chauffage, climatisation)
- Etude de cas

PATHOLOGIES DE LA REHABILITATION ENERGETIQUE

- Désordres liés à l'humidité (remontées capillaires, Condensation...)
- Défauts au niveau de l'enveloppe (isolation)
- Défauts techniques

CONFORT ET USAGE

- Confort d'hiver et d'été, confort acoustique : préconisations
- Conseils sur la performance énergétique liée aux comportements
- Valorisation de la démarche de rénovation énergétique

RETOUR D'EXPERIENCE

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Gep'atlantique Bretagne & Pays de Loire 2, place Victor Mangin 44200 Nantes
07.64.07.34.41 - contact@gepatlantiqueformation.fr

FORMATION : DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

Module : DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

Date(s) : lundi 10 décembre 2018 au mardi 11 décembre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : SO-LAB - Plan B - 12 chemin du Vigneau 44800 Saint-Herblain

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 12

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- AKTO - Réseau Ocpalia
- FIF PL
- OPCALIA Martinique
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pôle emploi - Plateforme PDLL
- Pôle Emploi Bretagne - Plateforme Traitements Centralisés
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Architectes libéraux	700,00 € HT / 840,00 € TTC €
	Salariés des entreprises d'architecture - Prise en charge prioritaire avec le Label branche architecture	730,00 € HT / 876,00 € TTC €
	Demandeurs d'emploi (nous contacter pour recevoir un devis)	0,00 € HT / 0,00 € TTC €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

- Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le Gep'atlantique.

2 - Modalités d'inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au Gep'atlantique.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

Les personnes porteuses d'un handicap sont prises en charge et doivent se signaler avant la signature du contrat auprès du référent handicap du Gep'atlantique (Cécile Pérochaud) afin que l'organisation de l'accueil et l'adaptation de la formation lui soient proposées.

3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

6 - Report/Annulation

Du fait du Gep'atlantique :

Le Gep'atlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le Gep'atlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le Gep'atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

7 - RGPD - Informatique et libertés

Dans le cadre de la relation contractuelle liant les parties, le Gep'atlantique sera amené à collecter et traiter les données personnelles contenues dans le bulletin d'inscription, comme le nom, prénom, date de naissance, statut de l'entreprise...

L'adresse électronique est également nécessaire afin de vous adresser les différents documents liés à la formation (devis, contrat, convention, convocation, attestation de formation, facture...) et pour vous communiquer la lettre d'information des formations à laquelle vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

Conformément à la réglementation, le Gep'atlantique s'engage à n'utiliser ces données que pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation et en aucun cas à des fins commerciales.

Le Gep'atlantique certifie disposer de mesures techniques, via un serveur sécurisé, et uniquement accessible à son personnel, pour traiter ses informations en toute sécurité. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci.

8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.